

Harcèlement et brimades entre élèves

OU L'INVISIBLE VISIBILITE

Petit mémo établissement 2014 -
2015

Martine Assandri Conseillère
technique départementale
Référente Harcèlement 05



Sommaire

1. Définition du harcèlement
2. Les différentes formes de harcèlement
3. Bien identifier les acteurs
4. L'accompagnement individuel - collectif
5. Agir pour prévenir le harcèlement : Le protocole – la grille « signaux faibles »
6. Pour aller plus loin dans votre établissement
7. Ressources



Mais avant : Le harcèlement et la loi

- **Le harcèlement moral** est un **délit** depuis la loi du 4 août 2014: L'[article L.222-33-2 du code pénal](#)
- punit « **le fait de harceler autrui** par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel », d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.
- **Le cyber harcèlement** est également un délit : circonstances aggravantes pour le harcèlement par voie électronique (art 222 – 16).

Définition du harcèlement



- Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs (succession de micro violences) visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves.
- Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, ...une relation agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement » (*Olweus, 1993*)
- **Définition Robert** : « Soumettre sans répit à de petites attaques réitérées, à de rapides assauts incessants ».

- On considère qu'il y a harcèlement au bout d'un mois.
- Disproportion des forces
- Volonté de nuire.
- Les élèves harcelés n'évoquent jamais spontanément leurs mésaventures.
- Ils en ont honte ou ont peur, ne veulent pas inquiéter (en général les parents).
- La résignation et le silence de la victime sont toujours présents.
- Absence d'empathie du ou des harceleurs
- Rarement dual

- Le harcèlement est un phénomène de groupe (caution des spectateurs)
- Un défaut de vigilance des adultes (un manque d 'attention)
- Une absence de prise en compte de ce que l'on remarque

Les différentes formes de harcèlement



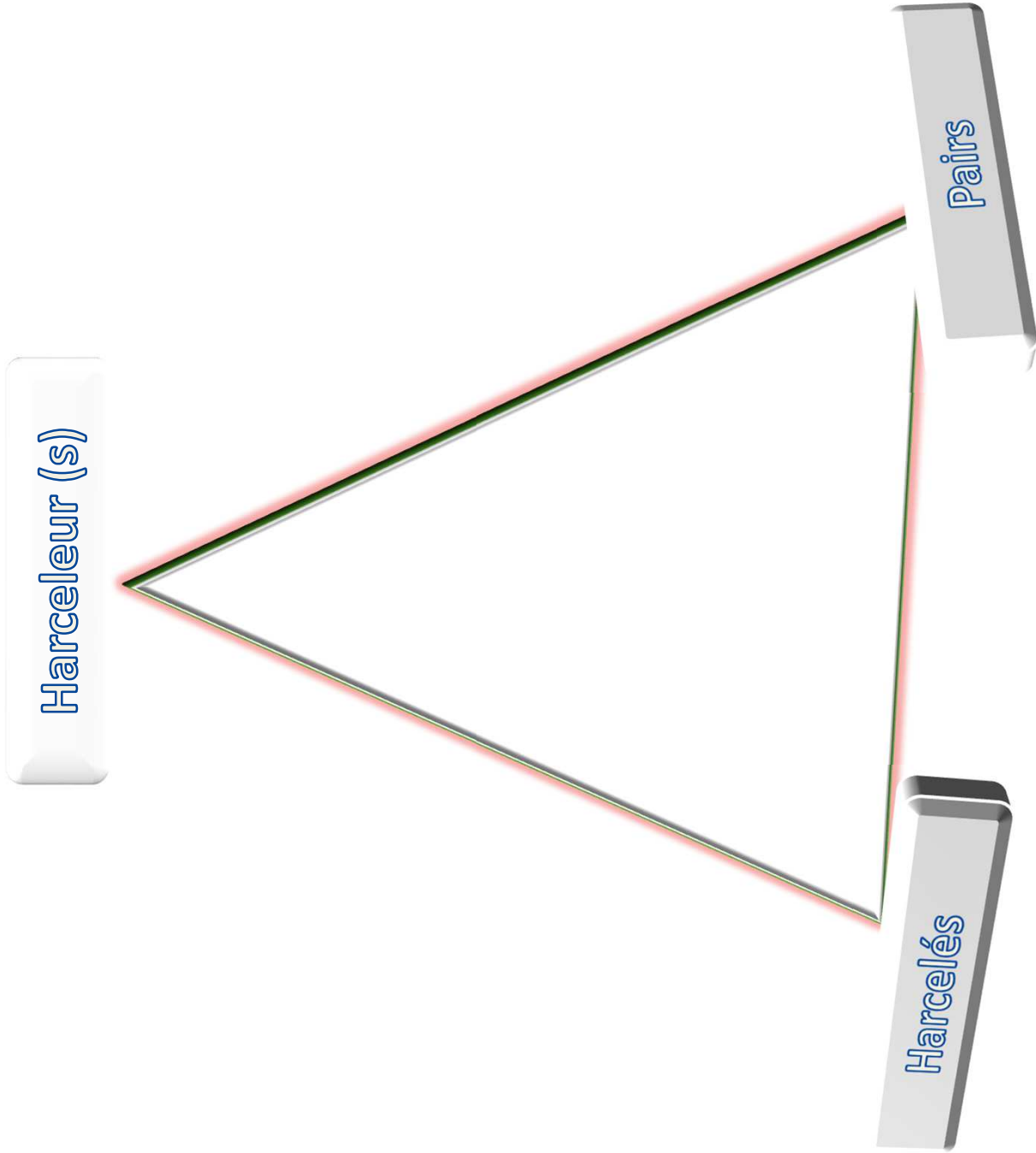
- Rumeurs
- Insultes
- Dégradations
- **Cyber harcèlement**
- Ostracisme
- Violences sexuelles.



Bien identifier les acteurs :

**Une relation triangulaire
toujours présente**





Le harceleur

- Le harceleur s'impose par la force.
- Très charismatique, bon élève, jovial
- Il obtient l'adhésion des pairs qui préfèrent se ranger à ses côtés plutôt que d'être harcelés par cet élève
- Forte personnalité
- Ou très discret, malin, plus insidieux
- Il peut être lui-même en difficulté personnelle, psychologique ou familiale

Le harcelé

- Il n'existe pas de profil type

l'élève peut être :

- Fragile
- Avec une caractéristique particulière ... ou pas !
- A l'écart du groupe
- Considéré(e) comme différent
- Pensant qu'il est normal d'être embêté(e)

Le harcèlement est fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation,

- l'apparence physique
- l'identité de genre
- les handicaps, l'appartenance à une minorité

...

L' Accompagnement individuel et collectif



L'accompagnement individuel (*par infirmière, psychologue scolaire...*)

- **Du harcelé**

Pouvoir parler de son ressenti, de sa souffrance

Se sentir entendu, retrouver une estime de soi

Trouver un lieu d'écoute et de soutien

- **Du harceleur**

Prise de conscience de son comportement

Pouvoir évoquer ses propres difficultés

Évoluer dans son comportement

L'accompagnement collectif

Des témoins:

L'écoute des témoins

Faire émerger la parole de chacun

Confronter les avis, les positionnements

La séquence de prévention sur le thème, en classe
(infirmières, psychologue scolaire)

A voir ! *support vidéos et guide du ministère*

<http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/centre-de-ressources/outils-pedagogiques/>

Agir pour prévenir le harcèlement



Surtout prendre en compte et....

- En faire part à un personnel ressource ou de Direction (Ce n'est pas à l'enseignant de régler ce problème)
- L'heure de vie de classe est un temps où le thème peut être abordé (se servir des petits films du ministère pour ouvrir le débat avec sa classe).

- Agir et s'interposer en tant qu'adulte
- Repérer les enfants isolés
- Savoir écouter
- Distinguer les petites plaintes de la souffrance réelle
- Chercher à croiser les regards, le travail en équipe
- Déconseiller fortement aux parents de régler seuls ce problème
- Apporter des réponses cohérentes
- Gagner le pari de la prévention

Le protocole du traitement des cas de harcèlement

Cf, le protocole du ministère et utiliser la grille « signaux faibles »



Quelques points essentiels

- **Accueil de l'élève victime** : La victime est reçue. Rédaction d'un écrit précisant les faits, occasionnés par qui, où et depuis quand. La victime est rassurée , ses parents prévenus,
- **Les élèves auteurs cités** sont reçus chacun à leur tour sans citer la victime ou les faits trop clairement. Rédaction d'un écrit qui confirme ou infirme les faits de la victime. Noter si il y a déni ou pas de la part des auteurs. Rappel à la loi, aux règles du vivre ensemble dans l'école. Puniton / sanction si les faits sont confirmés et selon la gravité de la situation et des actes posés.
- **Les témoins** sont également reçus, chacun séparément. Dimension éducative et rassurante. Noter les témoignages, leur positionnement le questionner si besoin. Demander des précisions, écouter leurs propositions pour résoudre le problème.
- Rappel du cadre de la loi.
- Rendre les élèves acteurs de la résolution du problème, chacun de sa place (victime-auteur-témoins)

- **Rencontre des parents : Incontournable**
 - **Les parents de l'enfant victime** (souvent à l'origine de u repérage) doivent être écoutés et soutenus, rassurés sur la prise en compte du problème.
 - **Les parents des témoins** peuvent être aussi reçus car ces témoins jouent un rôle essentiel et peuvent avoir besoin d'en parler à la maison,
 - **Les parents des élèves acteurs** sont reçus et informés de la situation, de l'importance des faits et de l'obligation à devoir régler le problème. Les associer si possible à des réparations ou des mesures à poser.

Et après ...

- **Penser à établir un protocole dans votre établissement !**
- **Après la « crise » :**
- Suivi régulier des auteurs et de la victime.
- Sanction posée si récurrence des auteurs.
- Réunion de l'équipe pour information. Analyse et mise en place de suivis ou d'actions si nécessaires,
- Informer son IEN de la problématique de harcèlement, l'associer si besoin aux réunions d'équipe. Son intervention peut être demandée pour une équipe éducative par exemple.
- La –le référent « harcèlement » du département est informée et peut soutenir le directeur, l'équipe...

Pour rappel

- **Textes importants :**
 - Rapport annexé à la loi de refondation du 8 juillet 2013.
 - Décret du 4 octobre 2013.
- **BO n° 31 du 29 Août 2013.**
- **Loi n° 2014-873 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014**
(harcèlement moral, violences psychologiques, harcèlement par messagerie électronique).

Pour aller plus loin dans votre établissement !

Le concours national 2015-2016 !!!

<http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-le-harcèlement.html>



C'est une dynamique de prévention et de travail efficace contre le harcèlement. Une action valorisante pour les élèves, les équipes et l'établissement : Contacter votre référent départemental ou le référent du rectorat : Mme PASTOR Anne.

A noter : Journée nationale contre le harcèlement
- Tous les premiers jeudis de novembre.

Les numéros verts

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE  3020

 net écoute
0820 200 000

• NOUVEAU N° vert # NAH#

3020

Nouveau site internet www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/

Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas

Ressources théoriques

- Catherine Blaya : *Harcèlement et maltraitance en milieu scolaire*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Éric Debarbieux : *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École*, rapport au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, avril 2011.
- Odile Jacob, 2008. Nicole Catheline : *Harcèlements à l'École*, Albin Michel, 2008.
- Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette : *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*, Fabert, 2010.
- Dan Olweus : *Harcèlement et brutalités entre élèves*, Paris, ESF, 1999.
- Noémya Grohan : Témoignage « de la rage dans mon cartable » - Hachette éditions – 2012 -

Affiche réalisée par les établissements scolaires 1^{er} et 2nd degrés de l'Embrunais, lauréate au concours national 2013 -2014.

